

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt six, le quinze juin à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 47
DATE DE LA CONVOCATION	08/06/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	22/06/2019

OBJET :

**Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L) -
Rapport sur l'état des travaux réalisés au cours de l'exercice 2025**

Étaient présents :

Mme Rémina SALERNO , M. Jean-Baptiste AILLAUD , Mme Blandine ALLAMANNO , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Gérald CHENAVIER , Mme Sandrine COMBE , M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , M. Rémi COSTORIER , M. Michel GAY-PARA , M. Louis MIOULANE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , M. Roger GRIMAUD , Mme Carole LAMBOGLIA , M. Mikaël GARNIER , M. Denis DUGELAY , Mme Sophie DESCHAMPS , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christophe GUIDONE , M. Gabrielle RABOUIN , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Fabien Malfatto
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Loïc BOIVIN procuration à M. Gérald CHENAVIER, Mme Rolande LESBROS procuration à M. Joël REYNIER, M. Jérôme MAZET procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Nina AMAR CAL procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Claudie BOYER procuration à M. Elie CORDIER, M. Rémy ODDOU procuration à M. Michel GAY-PARA, M. Fernand BARD procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Murielle AMIEL procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Claudie JOUBERT procuration à M. Rémi COSTORIER

Absent(s) :

M. Frédéric LOUCHE, M. Gérald BORDIGA, M. Bernard LONG

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Blandine ALLAMANNO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Par une délibération en date du vendredi 24 avril 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance a décidé de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux, conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

D'après les dispositions de ce même article, le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux est tenu de présenter au Conseil Communautaire, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés sur l'année précédente.

Ainsi, au cours de l'exercice 2025, la C.C.S.P.L s'est réunie une seule fois le lundi 17 novembre 2025, à partir de 14h00, afin d'examiner les dossiers suivants :

- L'Agglo en bus.
- L'assainissement collectif et non collectif.
- Le rapport du délégataire VEOLIA, sur l'assainissement.
- Le rapport sur le service de l'eau potable.
- Le rapport du délégataire VEOLIA Eau.
- Le nettoyage et la gestion des déchets.
- Micropolis.
- L'office de tourisme Gap-Tallard-Vallées.

Après examen du rapport ci-joint, le Conseil Communautaire prend acte.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

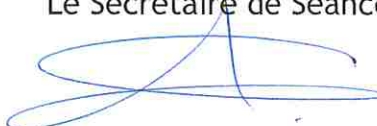
- POUR : 56

Le Vice-président



Christian HUBAUD

Le Secrétaire de Séance



Blandine ALLAMANNO

Transmis en Préfecture le : 23 JUIN 2026

Affiché ou publié le : 23 JUIN 2026



RAPPORT SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX RÉALISÉS,
AU COURS DE L'EXERCICE 2025,
PAR LA C.C.S.P.L.

Conformément à l'article L.1413-1 du C.G.C.T, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance a créé une Commission Consultative des Services Publics Locaux, par une délibération en date du vendredi 24 avril 2026.

Ainsi, au cours de l'exercice 2025, la C.C.S.P.L s'est réunie une seule fois le lundi 17 novembre 2025, à partir de 14h00, afin d'examiner les dossiers suivants :

- L'Agglo en bus.
- L'assainissement collectif et non collectif.
- Le rapport du délégataire VEOLIA, sur l'assainissement.
- Le rapport sur le service de l'eau potable.
- Le rapport du délégataire VEOLIA Eau.
- Le nettoyage et la gestion des déchets.
- Micropolis.
- L'office de tourisme Gap-Tallard-Vallées.

1. L'AGGLO EN BUS.

1.1. LA RÉGIE DES TRANSPORTS.

La régie des transports de la Ville de Gap a été créée le 15 juin 1991, et la gratuité a été instaurée le 2 novembre 2005.

Le transfert de la compétence s'est effectué en deux temps :

- le 1er janvier 2014, à la Communauté d'Agglomération du Gapençais ;
- et, le 1er janvier 2017, à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

En 2018, la Communauté d'Agglomération a pris en charge les vingt-six lignes de la région et elle a généralisé la gratuité de ce service public.

La Régie possède la compétence des services de mobilité puisqu'elle est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (A.O.M) sur son périmètre, à savoir :

- 17 communes.
- 52.389 habitants - dont 42.060 habitants pour Gap.
- 58 lignes de transports représentant 1.680.000 km réalisés par an.

1.2. LE RÉSEAU.

Le réseau comprend 58 lignes de transport :

- 10 lignes de bus urbains ;
- 3 lignes de navette Centro, dont 2 électriques... ;
- 4 lignes régulières hors Gap, fonctionnant toute l'année ;
- 13 lignes de transport scolaire, sur Gap ;
- 25 lignes de transport scolaire, hors Gap ;
- 2 services touristiques ;
- 8 dessertes de Taxibus.

Le réseau est équipé :

- de 421 arrêts, sur Gap (159 abribus et 245 poteaux d'arrêts) ;
- et, 182 arrêts, en dehors de Gap (38 abribus et 65 poteaux d'arrêts).

Le parc de véhicule présente les caractéristiques suivantes :

- 22 véhicules,
- de 11,3 ans de moyenne d'âge,
- 100% est accessible aux P.M.R.

Le Personnel est constitué de 39 agents.

1.3. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS.

Au Compte Administratif 2024, le budget de fonctionnement de ce service public s'est élevé à :

- 5.415.162€, en dépenses ;
- et, 5.368.015€, en recettes.
-

Sur ce même exercice, les réalisations ont été nombreuses :

- Travail sur la reconfiguration du réseau avec phasage.
- Rachat des batteries des 2 navettes Bluebus.
- Mise en place d'un Système d'Information Voyageurs (S.I.V).
- Equipement de 3 nouveaux bus en système de vidéoprotection.
- Changement d'appli pour le réseau de bus (Hubup).
- Distribution de 234 cartes de transport pour les élèves de l'agglomération empruntant une ligne de la Région.
- Sous-traitance de la ligne de bus n° 3 toute l'année et de la ligne 2 l'été.
- Extension La Ruche (Treschatel) pour la ligne 5.
- Participation au Contrat Opérationnel de Mobilité Région.

2. L'ASSAINISSEMENT.

2.1. POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAP-TALLARD-DURANCE.

2.1.1. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'habitants desservis	51.155	52.649	52.649	53.533	53.133
Nombre d'abonnés	27.757	27.957	28.109	28.496	28.597
Nbre d'abonnés par km de réseau hors branchement	41,74	42,04	42,27	42,85	43,0
Nombre d'habitants par abonné	1,84	1,88	1,87	1,88	1,86
Linéaire de collecte total en Km	665,0	665,0	665,0	665,0	665,0

	EXERCICES	2020	2021	2022	2023	2024
	Indicateurs descriptifs des services					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	51.155	52.649	52.649	53.533	53.133
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3	3	3	3	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	843,0	790,0	910,0	875,0	922,0
	Indicateurs de performance					
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m3)	0	0	0	0	0

	Indicateurs de la satisfaction des usagers	2020	2021	2022	2023	2024
P251.1	Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,43 /1000	0,23 /1000	0,23 /1000	0,22 /1000	0,22 /1000
P258.1	Le taux de réclamation	0,54 /1000	0,36 /1000	0,36 /1000	0,35 /1000	0,42 /1000

	Indicateurs de fonctionnement des ouvrages	2020	2021	2022	2023	2024
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100%	100%	100%	100%	100%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration	99,0%	96,0%	98,2%	98,6%	99,6%

	Indicateurs de connaissance et d'entretien du patrimoine	2020	2021	2022	2023	2024
P202.2B	Niveau de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	45/120	91/120	91/120	91/120	91/120
P.252	Nombre de points sur le réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km	57	17	17	17	17
P255.3	Indice de connaissance					

	des rejets au milieu naturel	70/120	90/120	90/120	100/120	100/120
--	------------------------------	--------	--------	--------	---------	---------

2.1.2. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC).

Le SPANC est géré en régie directe, au niveau de la Communauté d'Agglomération.
Le nombre d'usagers de ce service est de 2.500, sur un total de 50.561 habitants.

Prestations réalisées	Tarifs applicables au 01/01/2020	Tarifs applicables au 01/01/2021	Tarifs applicables au 01/01/2022	Tarifs applicables au 01/01/2023	Tarifs applicables au 01/01/2024
Contrôle périodique	65€	65€	65€	65€	65€
Diagnostic initial ou en cas de vente	90€	90€	90€	90€	90€
Examen préalable à la mise en oeuvre	115€	115€	115€	115€	115€

RECETTES	2020	2021	2022	2023	2024
Service obligatoire	4.699€	15.931€	15.244€	7.038€	3.272€
Service facultatif	0€	0€	0€	0€	0€
Autres prestations auprès des abonnés	0€	0€	0€	0€	0€
Contribution exceptionnelle du budget général	0€	0€	0€	0€	0€
Autres	0€	0€	0€	0€	0€

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'installations contrôlées.	54	135	79	28	27
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	25	43	29	16	18
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	21	68	39	7	7
Nombre d'installations non conformes	8	24	11	5	2
Taux de conformité en %	46	32	37	57	93

2.2. POUR LA COMMUNE DE TALLARD (LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC).

Pour mémoire, le contexte contractuel est le suivant :

- Le contractant : la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.
- Le périmètre du service : Tallard.
- La date de début du contrat : 01/01/2018.
- La date de fin du contrat : 31/12/2030.
- Le délégataire : VEOLIA Eau.

Les chiffres clés du service sont mentionnés ci-après :

- Les habitants desservis : 2.366.
- Les abonnés : 1.170.
- L'assiette de la redevance : 131.063 m3.
- Les postes de refoulement : 6.
- Le réseau : 24 km.
- L'indice de connaissance de la gestion patrimoniale : 61.
- Le prix global moyen (pour une consommation de 120m3) : 1,34€.TTC/m3.
- Le taux d'impayés : 0,66%.
- Le taux de réclamation écrite : 1,71 pour 1.000 abonnés.
- Le taux de débordement des effluents : 0,00 pour mille habitants.

3. L'EAU.

3.1. CHATEAUVIEUX, FOUILLOUSE, NEFFES, SIGOYER, TALLARD.

Le cadre de la D.S.P de la distribution d'eau potable est défini ci-après :

- Cocontractant : Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

- Périmètre du service : Châteauneuf, Fouillouse, Neffes, Sigoyer, Tallard.
- Date de début du contrat : 26/09/2018.
- Date de fin de contrat : 31/12/2024.
- Délégataire : VEOLIA Eau.

Les principaux chiffres de ce service public sont les suivants :

- Habitants desservis : 1.215.
- Abonnés : 613.
- Consommation moyenne : 141 l/hab/j.
- Nombre d'installations de production : 0.
- Nombre de réservoirs : 9, d'une capacité totale de 864 m3.
- Stations de pompage et de surpression : 4.
- Canalisations de distribution : 47 km.
- Nombre de branchements : 534.
- Nombre de compteurs : 603.

Les volumes globaux enregistrés sont retranscrits ci-après :

- Produit : 0 m3.
- Acheté : 188.618 m3.
- Vendu : 56.840 m3.
- Mis en distribution : 131.778 m3.
- Pertes : 66.709 m3.
- Consommé autorisé - 365j : 65.069 m3.
- Service du réseau : 1.594 m3.

Données de l'exploitation	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution sur période synchrone - Objectif du Grenelle 2 = 66,55%.	73,2%	68,2%	78,8%	76,9%	63,7%
Indice Linéaire de Perte (I.L.P) sur période synchrone	2,94 m3/j/km	3,91 m3/j/km	2,23 m3/j/km	2,17 m3/j/km	3,94 m3/j/km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sur une	101	101	101	101	104

échelle de 0 à 120					
Taux d'interruption de service non programmé (pour 1.000)	10,68	1,75	5,05	16,69%	13,05%
Analyses microbiologiques conformes aux normes du Ministère de la Santé	100,0%	100,0%	96,6%	100,0%	96,2%
Analyses physico chimiques conformes aux normes du Ministère de la Santé	100,0%	100,0%	90,9%	100,0%	100,0%
Prix de l'eau - évolution due à la surtaxe, suite à la délibération du 18/03/2019.	4,10€/m3	3,94€/m3	4,12€/m3	4,27€/m3	4,43€/m3
Taux d'impayés	0,82%	0,44	0,78	0,47	
Taux de réclamations écrites pour 1.000 clients	0,00	8,74	1,68	3,34	
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,00%	100,0%	100,0%	100,0%	

Les données relatives à la gestion du patrimoine sont les suivantes :

- Longueur de canalisations renouvelées : 0.
- Nombre de branchements renouvelés : 1.
- Nombre de compteurs remplacés : 69.
- Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,00% sur les 5 dernières années.
- Nombre de fuites : 8 sur canalisations, 3 sur branchements et 2 sur compteurs.

3.2. JARJAYES.

Pour mémoire, le contexte contractuel est le suivant :

- Contractant : Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.
- Périmètre du service : Jarjayes.
- Date de début du contrat : 01/09/2005.
- Date de fin du contrat : 31/12/2024.
- Déléataire : VEOLIA Eau.

Ce service public est caractérisé par les chiffres ci-après :

- Habitants desservis : 477.
- Abonnés : 267.
- Consommation moyenne : 164 l/hab/j.
- Nombre de réservoirs : 4 d'une capacité totale de 465 m3.
- Station de pompage et de surpression : 1.
- Canalisations de distribution : 28 km.
- Nombre de branchements : 235.
- Nombre de compteurs : 266.

Indicateurs clés	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution	71,6%	61,7%	81,6%	79,4%	67,1%
Indice Linéaire de Perte (ILP)	1,42 m3/j/km	2,04 m3/j/km	0,79 m3/j/km	0,83 m3/j/km	1,43 m3/j/km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sur une échelle de 0 à 120	81	81	91	91	95
Taux d'interruption de service non programmé (pour 1.000)	3,83	7,66	7,63	0,00	0,00
Conformité des analyses microbiologiques	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Conformité des analyses physicochimiques	100,0%	80,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Taux d'impayés	0,36%	1,15%	1,22%	1,67%	2,05%
Taux de réclamations écrites (pour 1000 clients)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%	100,00	100,0%	100,0%

La gestion du patrimoine du service s'est traduite par :

- 21 compteurs remplacés,
- et 1 fuite sur canalisation et 1 sur branchement.

3.3. TALLARD.

Pour mémoire, le contexte contractuel est le suivant :

- Cocontractant : Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.
- Périmètre du service : Tallard.
- Date de début du contrat : 01/01/2018.
- Date de fin du contrat : 31/12/2030.
- Déléataire : VEOLIA Eau.

Les chiffres clés du service sont mentionnés ci-après :

- Habitants desservis : 2.129.
- Abonnés : 1.213.
- Consommation moyenne : 169 l/hab/j.
- Nombre d'installations de production : 1.
- Nombre de réservoirs : 2 - d'une capacité totale de 600 m3.
- Station de pompage et de surpression : 1.
- Canalisations de distribution : 25 km.
- Nombre de branchements : 930.
- Nombre de compteurs : 1.210.

Indicateurs clés	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution - Objectif Grenelle 2 : 71,70%.	93,7%	82,5	88,5	84,1%	80,4%

Indice Linéaire de Perte (ILP)	1,65 m3/j/km	6,52 m3/j/km	3,89 m3/j/km	5,40 m3/j/km	7,88 m3/j/km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sur une échelle de 0 à 120	91	91	91	91	95
Taux d'interruption de service non programmé (pour 1.000)	0,00	2,57	3,38	1,66	4,12

En ce qui concerne les volumes, les chiffres clés sont les suivants :

- Produit : 346.919 m3.
- Acheté : 18.596 m3.
- Vendu : 151.946 m3.
- Mis en distribution : 213.569 m3.
- Consommé autorisé - 365 j : 141.983 m3.
- Service du réseau : 360 m3.

Chiffres clés du service - exploitation	2020	2021	2022	2023	2024
Analyses microbiologiques	92,9%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Analyse physico chimiques	80,0%	100,0%	100,0%	50,0%	100,0%

La gestion du patrimoine est caractérisée par les données suivantes :

- Nombre de branchements renouvelés : 0.
- Longueur de canalisations renouvelées : 0 m.
- Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,02%.
- Nombre de compteurs remplacés : 20.
- Nombre de fuites : 11 réparées.

Indicateurs clés	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'impayés	0,44%	0,28%	0,35%	0,55%	0,61%
Taux de réclamations écrites - pour 1.000 clients	1,74	0,00	0,00	0,00	0,82
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

4. LA GESTION DES DÉCHETS.

Conformément à l'article L2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE assure une double compétence en matière de gestion des déchets. Cette double compétence concerne : d'une part, la collecte des déchets qui relève de la responsabilité du pouvoir de police du maire au titre de la « salubrité publique » ; et d'autre part, le traitement de ces déchets collectés.

4.1.LA COLLECTE DES DECHETS

Le service de collecte de la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE assure le ramassage des déchets issus des ménages ainsi que la collecte des déchets non ménagers d'origine artisanale ou commerciale.

4.1.1.La collecte des ordures ménagères

La Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE a assuré en régie la collecte des ordures ménagères. Pour certains foyers la collecte est assurée sur un principe de collecte en bacs de regroupement (7 041,16 tonnes en 2024). Pour les foyers du centre-ville de GAP ou de TALLARD, et d'autres communes, la collecte des ordures ménagères est réalisée au moyen de conteneurs enterrés ou semi-enterrés relevable par grutage (4 977,16 tonnes en 2024).

4.1.2.La collecte sélective des déchets ménagers

4.1.2.1. Le programme de tri sélectif développé en partenariat avec CITEO

Dans le cadre du programme de collecte sélective, la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE a signé en 2017, un Contrat pour l'Action et la Performance avec la société CITEO. Ce partenariat permet à la collectivité de bénéficier d'un dispositif d'aides sur les coûts de fonctionnement liés au tri sélectif. A noter que la collecte est réalisée en bacs roulants operculés (certains secteurs de GAP) et en dispositifs aériens ou enterrés.

4.1.2.2. Le dispositif de collecte sélective en déchetterie

La Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE met à la disposition des particuliers trois déchetteries GAP PATAC, GAP FLODANCHE et TALLARD LES PILES qui sont destinées à réceptionner des déchets qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères compte tenu de leur encombrement, de leur quantité ou de leur nature.

4.1.3. La collecte des déchets non ménagers

La Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE assure simultanément avec la collecte traditionnelle des ordures ménagères la collecte de déchets d'origine non ménagères et qui sont assimilables aux déchets ménagers en quantité et en qualité. Ces déchets sont produits par les bureaux, les commerces/artisans, les entreprises et établissements publics.

Complémentairement, la collectivité assure une collecte spécifique des cartons produits par les commerçants du centre-ville et les zones commerciales et artisanales de la commune de GAP, mais également depuis juin 2023 de TALLARD et de LA SAULCE. Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE offre la possibilité aux professionnels de réceptionner au quai de transfert de S^t Jean leurs déchets d'emballages assimilables aux ordures ménagères avec une facturation par rapport au tonnage. La déchetterie des Piles accepte également les professionnels sous condition de paiement de 20 € par passage.

4.1.4. Bilan des tonnages de déchets collectés en 2024

Nature des déchets	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution (%)
COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES	12 180,75	12 018,32	-1,33
COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE ET DU PAPIER EN APPORT VOLONTAIRE			
Verre	1 398,36	1 450,98	-3,76
Papier	643,54	599,39	-6,86
TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS			
Acier	84,28	92,80	10,11
Aluminium	12,43	12,57	1,13
Cartons	643,55	740,00	14,99
Briques alimentaires	23,63	17,17	-27,34
Emballages Plastiques	326,16	310,50	-4,80
Refus+ freinte	419,90	443,69	5,67
TOTAL	1 509,96	1 616,73	7,07
COLLECTE EN DÉCHETTERIE			
Papiers	48,06	100,92	109,99
Cartons	326,83	335,34	2,60
Déchets verts	702,98	1 054,57	50,01
Déchets verts broyés	1 304,96	1 302,62	-0,18
Déchets verts pour méthanisation	33,22	47,56	43,17
Bois	860,12	984,54	14,47
Ferrailles	429,46	418,77	-2,49
Pneus	135,52	120,28	-11,25
Encombrants	2 063,58	1 883,22	8,74
Déchets d'Équipement et d'Ameublement	951,30	1 069,75	12,45
Gravats	1 680,44	1 993,87	18,65
Batteries	4,27	11,76	175,41
Huile moteur	15,97	21,16	32,50
Huile friture	1,92	3,04	58,33
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	350,58	348,99	-0,45
Déchets Diffus Spécifiques	50,27	68,04	35,35
Lampes et Néons	1,31	1,60	22,14
Piles	3,04	4,66	53,29
DASRI	0,11	0,14	27,27
Plâtre	82,85	54,47	-34,25
Article Sports et Loisirs	15,42	20,30	0,00
Article Bricolage et Jardinage Thermique	3,79	2,50	0,00
TOTAL	9 066,00	9 848,10	8,63
COLLECTE CARTONS	588,30	625,17	6,27
COLLECTE TEXTILES	258,30	258,95	0,25
COLLECTE QUAI DE TRANSFERT			
Emballages, déchets divers	852,87	542,27	-36,42
Déchets verts Broyés	801,10	665,20	-16,96
Cartons	37,50	34,38	-8,32
Papiers	62,60	39,92	-36,23

Palettes	880,40	1008,39	14,54
Déchets Equipement Electriques et Electroniques	41,88	46,18	10,27
Ferrailles	60,28	60,00	-0,46
Lampes / Néons	0,79	0,49	-37,97
Piles	0,39	0,22	-43,59
TOTAL	2 737,81	2399,15	-12,37
TOTAL	28383,01	28 816,79	-1,53

4.2. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les différents types de déchets collectés sur la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE sont acheminés sur des unités de traitement spécifiques et agréées. Les deux principales filières de traitement concernent l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) destinée aux ordures ménagères et le centre de tri pour les produits d'emballages ménagers issus de la collecte sélective.

4.2.1. Le traitement des ordures ménagères

Les déchets collectés par les camions bennes sur la proximité de GAP transitent par un quai de transfert situé à S^t Jean pour y être conditionnés dans des semi-remorques de 90 m³ en vue de leur évacuation vers leur centre de traitement. Pour l'équipe de collecte basée à Gandière, le vidage se fait directement sur le centre de traitement.

En 2024, au total, 12 560,59 tonnes d'ordures ménagères ont été évacuées et enfouies sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du Beynon gérée par Alpes Assainissement et située sur la commune de Ventavon (Hautes-Alpes).

4.2.2. Le tri des déchets d'emballages ménagers

En 2024, tous les foyers sont équipés du dispositif du tri sélectif qui vise à extraire des ordures ménagères les emballages ménagers valorisables. Ces matériaux sont collectés en régie sur GAP et par la prestation privée sur les autres communes. Ils sont ensuite évacués sur leur site de traitement. Les emballages ménagers de la collectivité sont tous évacués sur le centre de tri de Manosque géré par la société Alpes Assainissement.

Le rôle du centre de tri est double. Il vise d'une part, à affiner le pré-tri effectué par les habitants en éliminant les erreurs et d'autre part, à conditionner les emballages ménagers conformément aux prescriptions imposées par les récupérateurs en vue de leur acheminement et de leur intégration dans un circuit de recyclage agréé.

En 2024, ce sont 1 624,09 tonnes d'emballages ménagers qui ont été collectées et triées en centre de tri avec un taux global de valorisation de 75,35 % vers les récupérateurs désignés et agréés par CITEO. Ce qui signifie que 400,33 tonnes de refus de tri correspondant à la part d'indésirables non recyclables ont été extraites des emballages ménagers et mises en décharge.

4.2.3. Bilan de la valorisation globale des déchets en 2024

En cumulant sur l'année 2024, l'ensemble des déchets collectés par les services intercommunaux de collecte et réceptionnés en déchetterie et au quai de transfert de S^t Jean, le tableau ci-dessous présente un bilan global des modes de traitement appliqués pour l'ensemble des déchets collectés sur la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE en précisant le taux global de valorisation de ces déchets.

	Valorisation globale des déchets en 2024
Mise en I.S.D.N.D (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux)	52,30%
Recyclage matière	36,60%
Valorisation organique	10,60%
Valorisation énergétique (incinération avec récupération d'énergie)	0,50%
Total	100,00%

4.3. LE COÛT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le mode de financement du service des déchets ménagers repose sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui a représenté en 2024, une recette de 9 189 555,00 €. Le taux de cette taxe est uniformisé à 12,00% sur l'ensemble du territoire. Cette taxe a augmenté suite à l'augmentation des prix des nouveaux marchés de collecte, transport et traitement des déchets mais également par rapport à l'augmentation de la TGAP (de 52 à 59€/HT/T).

Les recettes (soutiens des éco-organismes, recettes de valorisation) se montent à environ 848 833,96 €.

Le tableau ci-dessous synthétise la ventilation des coûts unitaires globaux liés à la collecte et au traitement par flux de déchets.

en € /T	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Déchets des déchetteries
Précollecte	12,00	45,00	101,00	85,00	0,00	0,00
Collecte	65,00	57,00	53,00	146,00	106,00	93,00
Transfert / Transport	11,00	15,00	23,00	15,00	36,00	31,00
Traitement des déchets	195,00	0,00	31,00	185,00	70,00	51,00
TOTAL	283,00	117,00	208,00	431,00	212,00	175,00

Le coût aidé est le coût qui reste à charge à la collectivité.

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Déchets des déchetteries
Coût aidé en € HT /T en 2024	301,00	91,00	69,00	255,00	-18,00	207,00
Coût aidé en € HT /hab en 2024	72,90	2,60	0,90	13,00	-0,20	32,30

5. MICROPOLIS.

Le parc d'activités de Micropolis a vu le jour en 1990, par la livraison du bâtiment Aurora.

Depuis le 1er janvier 2003, ce parc d'activités est géré par un établissement public local.

Cet établissement assure la gestion locative de 4 immeubles :

- Aurora.
- Isatis.
- Bérardie.
- Ferme de Belle Aureille.

À la suite de la loi NOTRé, la Régie de Micropolis relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération, depuis le 1er janvier 2017.

La superficie du parc d'activités est au total de 13 hectares, dont 9 sont aujourd'hui commercialisés et 4 en réserve foncière.

Micropolis compte actuellement :

- 68 raisons sociales implantées.
- 233 emplois.
- 262 entreprises accueillies depuis sa création en 1990.
- Taux d'occupation moyen actuel de 97%.

Le personnel de la Régie comprend :

- 1 directeur parti à la retraite et non remplacé en raison de recrutements infructueux.
- 2 secrétaires administratives et comptables, à temps non complet.
- 1 agent technique.

Le taux d'impayés (montant cumulé des pertes admises en non-valeur rapporté au chiffre d'affaires cumulé) est de 1,24%, depuis le 1er janvier 2003.

La Régie de Micropolis apporte également sa contribution, en matière fiscale.

CONTRIBUTIONS	2023
Taxes Foncières	43.912€
C.E.T	902€
Impôts sur les sociétés	18.797€

La pépinière d'entreprises Micropolis offre à ses locataires un certain nombre de services partagés :

- une salle de réunion de 70 m², climatisée et équipée en wifi ;
- un bureau nomade équipé, disponible à la location à partir de la demi-journée ;
- un vidéoprojecteur ;
- un photocopieur couleur/télécopieur ;
- la levée et l'affranchissement du courrier ;
- un tarif préférentiel, pour les entreprises créées depuis moins de 6 mois.

Les événements marquants de la Régie Micropolis sont :

- un permis d'aménager est en cours d'instruction par l'Etat sur le plan environnemental, qui portera sur 7 nouveaux lots ;
- l'installation de bornes de recharge électrique pour les véhicules ;
- le remplacement de la chaudière du bâtiment Aurora ;
- le renouvellement du parc informatique avec le passage sous Windows 11.

6. L'OFFICE DE TOURISME GAP-TALLARD-VALLÉES.

L'Office de Tourisme Gap-Tallard-Vallée est un Établissement Public Industriel et Commercial (E.P.I.C).

Il est administré par un comité directeur de 21 membres, qui s'est réuni 4 fois en 2024.

Les effectifs des deux structures représentent :

- Pour Gap : 11 salariés, dont 1 Directeur, 2 saisonniers (en été) et 1 salarié mis à disposition à la Communauté d'Agglomération (service itinérance).
- Pour Tallard : 2 agents de la fonction publique, mis à disposition par la Communauté d'Agglomération.
- Soit un effectif total de : 9,96 E.T.P.

Services proposés

L'Office de Tourisme se doit d'accomplir les missions obligatoires :

- Accueil.
- Information.
- Promotion.
- Coordination et animation des acteurs touristiques.

Il accomplit également des missions optionnelles :

- Commercialisation.
- Événementiel.
- Billetterie.
- Boutique.
- Observation.
- Presse.

- Services.

Quelques chiffres 2024

Pour les deux bureaux d'information touristique (Gap et Tallard) :

- Fréquentation des français : 55.029 personnes.
- Fréquentation des étrangers : 1.414 personnes.
- Appels téléphoniques : 12.197.
- Nombre de connexions au Hot Spot Wifi : 7.001.
- Nombre de jours d'ouverture : 575 jours.

Pour les principaux sites touristiques :

- Station Gap-Bayard :
- Été (15/04 au 15/11) : 60.500 personnes.
- Hiver (15/12 au 15/03) : 25.500 personnes.
- Domaine de Charance : 190.480 personnes.
- Musée de Gap : 20.629 personnes.
- Cinémathèque d'Image de Montagne : 12.500 personnes.
- Château de Tallard (juillet et août) : 3.627 personnes.

Les actions 2024 :

- Création d'une marque de destination touristique.
- Définition d'une stratégie globale claire et partagée donnant naissance à la marque "Terres de Gap".
- Développement de la boutique (aménagement et nouveaux produits) avec une montée en gamme et une sélection d'articles fabriqués localement ou en lien avec l'identité du territoire.
- Animation du réseau professionnel et accompagnement renforcé, avec une newsletter mensuelle et une coordinatrice du réseau professionnel.

Editions :

- 9.625 brochures touristiques éditées.
- 15.408 brochures diffusées en B.I.T (Bureaux d'Informations Touristiques).
- 969 brochures envoyées par la voie postale.
- 3.405 brochures téléchargées.

Evènementiel 2024

Dates	Désignations	Fréquentations
17 et 18 février	Gap Bayard au féminin	110 participantes
6 mars	Carnaval des Alpes	
25 et 26 mai	Meeting aérien	
	Les cols réservés	
14 juillet	Col de la Sentinelle	300 participants
11 août	Col d'Espréaux	200 participants
Juillet et août	Les visites guidées	
07 au 24 décembre	Marché de Noël	

Presse 2024 :

Actions :

- 14 interviews, accueils presse, workshop
- 9 communiqués de presse.
- 1 dossier de presse.
- 341 articles parus sur la destination.

Retombées médiatiques :

- 2.008.400€ - Equivalent en achats d'espace.
- 48.642.000 - Estimation de personnes atteintes.

Activité Billetterie/Dépôt-vente :

- Billetterie déposée par les organisateurs : 98 spectacles (soit une diminution de -4,85%/2023).
- 3.614 billets vendus aux comptoirs (-8,48%/2023).
- 5.423 billets vendus sur le site web (+1,99%/2023).
- 22 dépôts-ventes (soit une diminution de -25%/2023).
- 8.006,00€ de commissions (soit une augmentation de 10,54%/2023).
- 4.943,00€ de ventes à la boutique (-30,00%/2023).

Taxe de séjour 2024 :

- 313.899 nuitées (+4,70%/2023).
- 304.774€ déclarés (+12,34%/2023).

CONCLUSION

Au cours de l'exercice 2025, la C.C.S.P.L a bien examiné tous les rapports, prévus par l'article L1413-1 du C.G.C.T.

LES ACTIVITÉS DE LA C.C.S.P.L IMPOSÉES PAR L'ARTICLE L1413-1 DU C.G.C.T.	DOSSIERS EXAMINÉS
La commission examine chaque année sur le rapport de son président :	
1° Le rapport, mentionné à l'article <u>L. 1411-3</u> , établi par le délégataire de service public ;	EXAMEN DES R.A.D (ÉTABLIS PAR VEOLIA EAU) POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT.
2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article <u>L. 2224-5</u> ;	EXAMEN DES R.P.Q.S POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT. AINSI QUE LES ORDURES MÉNAGÈRES.
3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;	- MICROPOLIS - L'OFFICE DE TOURISME. - LES TRANSPORTS URBAINS.
4° Le rapport mentionné à l'article <u>L. 2234-1</u> du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.	SANS OBJET
Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :	
1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;	SANS OBJET
2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;	SANS OBJET
3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article <u>L. 1414-2</u> ;	SANS OBJET

4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.	SANS OBJET
--	-------------------